

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

10 Louis trois gros écus, 8 boques de graines, 2 mesures huile de noix une toise & demi bois de sapin & 4 pots vin

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

276 137

Réponse de la 2^{ème} Instituteur

Aubonne

C'est une Ville

Une Commune

Aubonne

Leman

Bougis St Martin

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I. I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

Lire et écrire

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Palette, Raumes, Catechisme, Testament

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

5 heures neuf par semaine parce que 3 jours on ne fait que une - ils sont classés

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Conseil à la suite d'un examen

b. D'où est-il?

D'Aubonne

c. Son nom

Eleonore Grosjean

(3)

d. Son âge.

25 ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Point, sa famille est Grosjean

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

2 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

à Aubonne

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Point

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

40 à 50 fréquentent en hiver en été moins

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Point

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est vieux et délabré

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Non, c'est sur les hales

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

La Commune

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

6 Louis et demi 4 pots de vin / 5 coupes de grains une toise et demi

(1)

QUESTIONS Pour le Second Régent.

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

à St. Livre.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse et Agence de St. Livre.

d. District d'Aubonne.

e. Canton du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le Village de St. Livre à cinquante sept Ecoles et 2° Ecole, hameaux de la Saugnyne Eloigné du Village d'environ demi heure à trois Ecoles.

hameaux du Roselet Eloigné d'environ trois quart d'heure de l'endroit ou se tien l'Ecole, à un Ecoles.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Le plan de Lépaine Maison Lorraine Eloigné d'environ demi heure de l'Ecole, à trois Ecoles.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?